



## Département des fabriques

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5  
Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399  
Page Internet : <http://fabriques.ecdq.org/>  
Courriel : [fabriques@ecdq.org](mailto:fabriques@ecdq.org)

Le 28 février 2017

Objet : Déclaration pour les assurances auprès de la CNESST pour les prêtres à l'emploi d'une fabrique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, vous devez déduire à la ligne 5 de la déclaration de la CNESST, le montant total inscrit dans la case A de tous les prêtres qui sont à l'emploi d'une fabrique.

Voici le lien concernant le statut des prêtres et curés à la CNESST ainsi que celui pour le Guide de déclaration des salaires 2016.

[http://www.csst.qc.ca/lois\\_reglements\\_normes\\_politiques/orientations-directives/documents/296.pdf](http://www.csst.qc.ca/lois_reglements_normes_politiques/orientations-directives/documents/296.pdf)

→ LIRE : Page 22, item 10

[http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Pages/dc\\_200\\_415.aspx](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Pages/dc_200_415.aspx)

→ LIRE : Page 13, la section « moins ligne 5 »

--

Daniel Dufour, Contrôleur  
Directeur des Services administratifs  
Économe de l'Archidiocèse de Québec  
418 688-1211, poste 307

Église catholique de Québec  
[www.ecdq.org](http://www.ecdq.org)